C O T I S A T I O N S 2 0 2 3 / 2 0 2 4

La volonté du Fox Roller Club est de rendre l'activité du roller accessible à TOUS.

Cotisation annuelle :

La cotisation comprend l'adhésion au club, la licence FFRS (Fédération Française de Roller et Skateboard) incluant l'assurance, les cotisations à la ligue régionale de Nouvelle Aquitaine et au Comité Départemental de Roller Skating de la Charente.

	- 18 ans	**adultes**
Cotisation	**100 €**	**120 €**
Tarif réduit	*90 €*	*110 €*

Tarif réduit : réduction de 10€ par personne pour tout renouvellement de licence, les étudiants, les demandeurs d'emploi de plus de 18 ans, pour l'adhésion de 2 personnes et plus d'une même famille (parents – enfants).

Validité des licences :

L'adhésion est personnelle, incessible et non remboursable.

L'adhésion et la licence sont valables **du 1er septembre au 30 août.**

L'adhésion et la licence vous permettent de pratiquer toutes les disciplines.

Tarifs dégressifs :

Le tarif réduit n'est pas applicable sur le tarif dégressif

À partir du mois de	**- 18 ans**	**adultes**
Janvier	90 €	110 €
Mars	80 €	100 €

A quoi sert votre cotisation ?

Le prix de votre cotisation est calculé suivant le bilan de l'année précédente et se réparti entre :

- *Les cotisations aux institutions fédérales (fédération, ligue régionale, comité départemental), incluant les assurances individuelles ; coût par adulte/ado environ 50€, enfant < 12 ans 30€*
- *Les prestations de notre encadrant jeunesse (diplômé BPJEBS)*
- *Fonctionnement du club, assurances, maintenance du minibus*
- *Engagements en compétitions, frais d'arbitrage, inscription évènements roller externes…*
- *Animations internes et externes (fête du club, halloween, forum sport santé, rollin'city…)*
- *Achats et renouvellement du matériel de pratique (rollers, protections, matériel hockey, matériel pédagogique)*

FOX ROLLER CLUB
74 rue de la trésorière 16000 ANGOULEME
TEL : 06 64 76 31 80 – e-mail: info@foxroller.fr - site internet: http://foxroller.fr
Agrément Jeunesse et Sports : 16 S 555 - Affilié FFRS